

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2014

Présents : Annie BOULAIN, Danièle CASTERA, Danielle DEGOS, Thierry. GUILLOT, Jean- Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Roger LARRODE, Nathalie MARIMPOUY, Thomas PEYRES, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Alain CHASSEUR, Eric LABASTE

Procurations : Alain CHASSEUR à Thierry GUILLOT ; Eric LABASTE à Annie BOULAIN

Secrétaire de séance : Danièle CASTERA

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2014

Approbation à l'unanimité.

2/ Vote des taux d'imposition 2014

Vu l'état n°1259 portant notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et des allocations compensatrices,

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2013 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 12.63 %
- Taxe foncière bâti : 17.19 %
- Taxe foncière non bâti 51.27 %

Compte tenu que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2007,

Compte tenu de la diminution des dotations de l'Etat, la commission des finances, qui s'est réunie le 14 avril 2014, propose à l'assemblée d'augmenter les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.13 %
- Taxe foncière bâti : 17.89 %
- Taxe foncière non bâti 51.27 %

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

3/ Vote du Budget Général 2014

- **Affectation des résultats 2013**

Constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 36 603. 56

Un excédent d'investissement de 89 162. 45

Un déficit des restes à réaliser de 24 600.00

Soit un excédent de financement de 64 562.45

La commission des finances propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) 36 603.56

Résultat reporté en fonctionnement (002) 0. 00

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 89 162. 45

Adopté à l'unanimité.

- **Vote du budget général 2014**

Après avoir délibéré sur les différents comptes du Budget Primitif 2014, les chiffres suivants sont

arrêtés et adoptés à l'unanimité :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 340 930. 00 (dont 24 600 de Restes à Réaliser)
Recettes : 340 930. 00

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 791 013. 00
Recettes : 791 013. 00

En fonctionnement, le montant des subventions accordées aux associations s'élève à 22 000 €.

4/ Vote du Budget annexe « La Hargou » 2014

• **Affectation des résultats 2013**

Constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 8256. 54

La commission des finances propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) 8256. 54

Adopté à l'unanimité.

• **Vote du budget annexe « La Hargou » 2014**

Après avoir délibéré sur les différents comptes du Budget Primitif 2014, les chiffres suivants sont arrêtés et adoptés à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 8256. 00
Recettes : 8256. 00

5/ Vote du Budget annexe « Commerce » 2014

• **Affectation des résultats 2013**

Constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 195 974. 38

Un excédent d'investissement de 85 159. 70

La commission des finances propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) 0.00

Résultat reporté en fonctionnement (002) 195 974. 38

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 89 162. 45

• **Vote du budget annexe « commerce » 2014**

Après avoir délibéré sur les différents comptes du Budget Primitif 2014, les chiffres suivants sont arrêtés et adoptés à l'unanimité :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 258 000. 00
Recettes : 258 000. 00

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 547 241. 00
Recettes : 547 241. 00

6/ Adhésion au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la commune de Saint Lon Les Mines a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Saint Lon Les Mines au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- l'adhésion de la commune de Saint Lon Les Mines au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- de mandater les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et de fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords cadres, ou marchés subséquents dont la commune de Saint Lon Les Mines est partie prenante,

- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords cadres, ou marchés subséquents dont la commune de Saint Lon Les Mines est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

7/ Fonds d'équipement des Communes (FEC) 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les modalités d'attribution du Fonds d'Equipement des Communes (FEC) et fait part de la somme de 53 783 € attribuée par le département pour 2014 à

répartir entre les 13 communes du canton. Compte tenu que les projets de la commune 2014 ne sont pas encore arrêtés, après discussion, le conseil municipal décide de solliciter l'attribution du FEC pour l'aménagement de trottoirs et le remplacement des menuiseries à la salle Labadie. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter les devis correspondants auprès des entreprises.

8/ Elections Européennes du 25 mai 2014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014. L'organisation du bureau de vote fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

9/ Isolation bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur Tempestini de l'entreprise ISOLA SUD OUEST, spécialisée dans l'isolation des bâtiments. Cette entreprise travaille en collaboration avec TOTAL, qui dans le cadre de la loi du Grenelle II de l'environnement est tenue de faire réaliser des économies d'énergie, sous peine de pénalités financières. La société Isola Sud-Ouest nous propose d'améliorer l'isolation des bâtiments communaux, cette prestation étant prise en charge partiellement ou intégralement par TOTAL. Il s'agit d'isolation par soufflage de laine de verre, dans les combles perdus. Suivant le type de bâtiment, la participation de la commune est variable. Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne un avis favorable pour faire réaliser un diagnostic sur les bâtiments communaux par l'entreprise ISOLA SUD OUEST.

10/ Inauguration du complexe commercial

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du complexe commercial aura lieu le samedi 17 mai 2014 à 11h sur le site.

11/ Questions et informations diverses

CCPO : commissions thématiques

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du Conseil Communautaire du 8 avril 2014 plusieurs commissions thématiques ont été créées (Développement économique, Aménagement du territoire, Environnement, Agriculture, Patrimoine Culture Tourisme, Personnes vulnérables, Enfance et Jeunesse).

Dans ces commissions, les membres sont désignés parmi les conseillers communautaires. Les conseillers municipaux peuvent également y participer. Aussi, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal intéressés à s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie.

CCPO : Programme voirie

Monsieur le Maire présente le programme voirie arrêté lors de la réunion de la commission voirie de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe du 16 avril 2014 :

- voie de l'école
- voie de Meilhan
- voie de Priets
- Voie de Guillemet

Quelques dates

La Mayade : le mercredi 30 avril à 18h30.

Le marché nocturne : 18 juillet 2014